FRC.3.22916
Case
FRC
22000

MARBOT,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

A SES COLLÈGUES DES DEUX CONSEILS.

Paris, le 5 messidor, an 5.

CITOYENS COLLÈGUES,

IL vous a été distribué, il y a deux jours, une proclamation publiée en mon nom, au commencement de l'an 2, dans le département de l'Aveyron. J'eusse fait peu d'attention à ce coup mal assuré et insignifiant d'une main qui se cache, si je n'avois remarqué une inexactitude dans cette proclamation. J'ignore si elle provient du premier imprimeur ou de celui qui a réimprimé l'exemplaire que vous avez reçu; mais toujours est-il vrai qu'elle renferme une erreur relativement à la force révolutionnaire du Lot.

A

THE NEWBERRY LIBRARY

Il semble, d'après cet écrit, que j'ai commandé et conduit dans l'Aveyron une force révolutionnaire : le fait est faux, et je m'empresse de rétablir la vérité à cet égard, parce que j'ai toujours eu à cœur de n'avoir rien de commun avec les armées révolutionnaires (*Voyez les pièces justificatives ci-jointes*).

Cette explication donnée, je reconnois que je suis l'auteur de la proclamation : elle m'appartient; et loin d'être fâche de l'avoir faite, je déclare que si j'étois envoyé dans un département quelconque pour dissiper des royalistes qui auroient levé l'étendard de la rebellion, j'en ferois une pareille, sans autre changement que celui que nécessiteroient la citation et l'application des lois, qui ont changé elles-mêmes, ou qui n'existent plus.

Au surplus, c'est à cette proclamation vigoureuse que j'ai dû l'avantage bien précieux de faire cesser les troubles de l'Aveyron, de dissiper tout attroupement, de rétablir le respect dû aux lois et aux autorités, sans répandre une goutte de sang, sans employer la force des armes, et cela *dans l'espace de dix jours.*

Porteur de pouvoirs presque illimités et d'ordres très-sévères, je n'en fis pas usage : mais arrivant dans un pays dont partie des habitans s'étoient déja rendus coupables par des insurrections, des voies de faits, et un commencemenl de rebellion, je ne perdis pas mon temps à leur faire des complimens; je leur ordonnai de poser les armes, et de se taire : ils obéirent, et firent bien.

Quant à moi, heureux d'avoir pu rétablir l'ordre dans ce département avec tant de célérité, et persuadé que j'avois rendu un grand service à la République en étouffant cette nouvelle Vendée, je me hâtai d'en partir avec les troupes à mes ordres pour les conduire au siége de Toulon, où elles étoient attendues avec impatience.

Malgré ma répugnance à parler de moi, j'ai cru devoir cette explication à mes collègues, après l'intérêt et les bontés qu'ils m'ont témoigné dans une occasion encore récente, et que mon cœur n'oubliera jamais.

Signé, Marbot, membre du Conseil des Anciens.

PIÈCES JUSTIFICATIVES,

Dont les originaux sont déposés au ministère de la guerre, bureau des officiers généraux.

N°. I.

Extrait des registres de l'administration du département de l'Aveyron.

Les administrateurs du département de l'Aveyron, sur la lettre écrite au procureur-général-syndic par le général de division Marbot, datée de Saint-Jean-de-

Luz, le 3 du courant, dans laquelle il réclame de l'administration un certificat qui atteste,

1°. Qu'il n'est arrivé à Rodez qu'après l'armée révolutionnaire ;

2°. Qu'il en est parti avant elle ;

3°. Que les troupes qui composoient sa division n'étoient pas l'armée révolutionnaire ;

4°. Que ses troupes ont vécu dans l'ordre et dans la discipline :

Attestent que l'armée révolutionnaire est arrivée à Rodez le 24 vendémiaire an 2, et que le général Marbot n'y est arrivé que le 29, après l'armée révolutionnaire ; qu'il en est parti le 7 ou le 8 brumaire, long-temps avant le départ de ladite armée ; que la division qu'il commandoit ne faisoit pas partie de ladite armée ; qu'on ne peut se refuser à rendre hommage à la conduite du citoyen Marbot, qui, à la séance de la société populaire du . . . . . . lorsque *Vitton*, commandant l'armée révolutionnaire, vouloit mettre cette armée et le peuple en insurrection contre les autorités constituées, pour organiser le meurtre et le pillage, combattit fortement les propositions de ce scélérat, et, par son courage et son énergie, le força à abandonner ses projets ; que si le général Marbot n'a pas fait dans l'Aveyron tout le bien qu'il eût voulu faire, cela n'a pas été de sa faute ; qu'on doit lui rendre cette justice ; qu'il y a empêché beaucoup de mal, et qu'il s'est fortement prononcé lorsqu'on a voulu le confondre avec le général de l'armée révolutionnaire, en disant

qu'il étoit général de brigade et non général des brigands (1).

En foi de quoi avons délivré la présente attestation pour servir et valoir ce qu'il appartiendra.

Délibéré en administration de département de l'Aveyron, le 18 messidor, l'an 3 de la République française.

Signé, S. Yeme, Chanaris.

Bessieres, *procureur-général.*

Combes, *secrétaire-général.*

N°. I I.

Extrait des registres de l'administration du district de Villefranche - d'Aveyron.

Les administrateurs du district de Villefranche-d'Aveyron certifient à qui il appartiendra, que le citoyen Marbot, général de division, passa en cette ville à l'époque où l'armée révolutionnaire se rendit dans le département de l'Aveyron ; qu'il commandoit alors le quatrième bataillon de la Corrèze, le neuvième de Haute-

(1) C'étoit au mois d'octobre 1793, que le général Marbot tenoit ce langage assez étonnant pour la circonstance, au milieu de la société populaire, devant le commandant de l'armée révolutionnaire et tous ses agens. Ces paroles parurent si extraordinaire et si hardies, dans ce temps-là, qu'elles sont restées gravées dans la mémoire des habitans de l'Aveyron.

Garonne, le neuvième du Lot, un escadron de dragons, et une compagnie d'artillerie faisant partie de l'armée des Pyrénées. Ces troupes séjournèrent à Villefranche ; et pendant le séjour qu'elles y firent, tant le général Marbot que sa troupe, ils se comportèrent en bons citoyens ; la plus exacte discipline y fut observée, et il n'est pas venu à notre connoissance qu'il ait été porté la moindre plainte sur leur compte.

Nous certifions de plus, pour rendre hommage à la vertu et à la probité, que nous avons toujours oui dire que le général Marbot s'est comporté dans le département de l'Aveyron de manière à s'attirer l'estime générale de tous les vertueux citoyens. En foi de quoi avons délivré le présent certificat.

Fait en directoire, à Villefranche, le 15 messidor, l'an 3 de la République.

Signé, SANCERIS, CORNAC, GAUGIRAS.

LOMBARD, *procureur-syndic.*

GALTIÉ, *secrétaire.*

A Paris, de l'Imprimerie de BAUDOUIN, Imprimeur du Corps légiſlatif, place du Carrouſel, n°. 662.

375